

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 25 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Mercredi 25 mars 2020

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

D'après les données collectées et compilées par Santé publique France, ce mercredi 25 mars à 14 heures : **2 093 cas sont confirmés biologiquement au COVID-19** depuis le début de l'épidémie, en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 236 cas / + 13 % par rapport à la veille).

Classement des cas positifs par département :

- **Ain** : 118 (+ 9)
- **Allier** : 38 (+ 4)
- **Ardèche** : 128 (+ 3)
- **Cantal** : 33 (+ 2)
- **Drôme** : 119 (+ 6)
- **Isère** : 190 (+ 17)
- **Loire** : 363 (+ 51)
- **Haute-Loire** : 23 (+ 6)
- **Puy-de-Dôme** : 105 (+ 24)
- **Rhône** : 532 (+ 22)
- **Savoie** : 114 (+ 22)
- **Haute-Savoie** : 310 (+ 21)
- **Non domiciliés** : 20



L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des Préfectures tiennent à rappeler que même si certains départements, comme l'**Allier**, le **Cantal** ou la **Haute-Loire**, voient leur nombre de cas confirmés relativement faible par rapport aux autres départements, le nombre de cas possibles peut être bien supérieur. Des patients présentant des symptômes modérés voire qui sont asymptomatiques peuvent quand même transmettre le virus, sans le savoir, à des personnes fragiles et qui présentent un risque important de développer une forme grave de la maladie.

Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon • Tousser ou éternuer dans son coude • Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite • Ne pas se serrer la main ni se faire la bise • Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange • Rester chez soi dès l'apparition des premiers symptômes.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.

Explication sur les données présentées ci-dessus

1. Des données qui doivent être affinées quotidiennement.

Chaque jour, Santé publique France réceptionne des données issues des laboratoires, chacune pouvant desservir plusieurs départements (voire une autre région que la nôtre) et ainsi avec un risque de doublons. Par ailleurs, pour conserver le secret médical, les résultats reçus sont partiellement nominatifs et s'ils précisent le site où ont été réalisés les prélèvements, ils ne précisent pas toujours le département de domiciliation du patient ; ces cas positifs sont donc réaffectés dans le bon département le lendemain ou supprimés de la région. D'autres résultats peuvent enfin réceptionnés plus tardivement et sont ainsi pris en compte dans les données du lendemain.

Toutes ces données vous sont communiquées à titre indicatif et confirment une tendance mais sur une seule partie de la population seulement.

2. Surveillance populationnelle et non individuelle

Depuis le passage en Stade 3, les patients qui présentent des symptômes sans gravité sont pris en charge par la médecine de ville et les tests de Covid-19 sont réservés aux personnes dont le diagnostic représente un enjeu :

- les personnes hospitalisées (formes sévères voire graves de la maladie)
- Les professionnels de santé présentant des symptômes de Covid19.
- Les premiers cas possibles en Ehpad qui démontreraient la présence d'un foyer épidémique
- Les femmes enceintes
- Les donneurs d'organes.

Nous sommes ainsi dans une phase de surveillance populationnelle sur le modèle de celle réalisée pour la grippe saisonnière que nous sommes en train d'adapter au Covid-19 et qui combine différentes sources de données : des données syndromiques basées sur le diagnostic clinique de « syndromes Covid-19 » posés par les médecins libéraux et les pédiatres du réseau Sentinelles, les associations SOS Médecins, les urgentistes, des données des laboratoires, des données sur les cas graves admis en réanimation et les excès de mortalité estimés à partir des données de mortalité toutes causes de l'Insee.

Enfin, comme pour l'épidémie de grippe, les **décès directement liés au Covid-19** peuvent être comptabilisés uniquement pour ceux survenant à l'hôpital en service de réanimation.

L'impact de l'épidémie sur la mortalité

Celle-ci ne pourra être mesurée **que dans plusieurs mois** et sur la base des données de mortalité de l'Insee qui comprendra, outre les autres décès survenant en dehors de l'hôpital (Ehpad, domicile, etc.), les décès indirects survenant chez des personnes fragiles.

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS BIOLOGIQUEMENT COVID-19

1 239 patients Covid-19 sont actuellement hospitalisés dont 20,7 % en réanimation. 80 sont retournés à leur domicile entre hier et aujourd'hui.

- **67 établissements** de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement, ils étaient 63 hier.
- D'après les données SI-VIC, au total **1 769 patients** atteints de Covid-19 **ont été ou sont** prises en charge à l'hôpital dans la région.
- Parmi eux, **1 239 patients** atteints de Covid-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes le 25 mars 2020, dont 953 (76,8 %) en hospitalisation conventionnelle, 257 (20,7 %) en réanimation et 29 (2,3 %) en Soins de suite et de réadaptation.
- Un cumul de **104 décès hospitaliers** a été rapporté le 25/03/2020 dans la région (+ 18 décès par rapport à la veille)
- **404 patients** atteints de Covid-19 **sont retournés à domicile** au total (+ 80 retours à domicile par rapport à hier).

Explication sur les données présentées ci-dessus

Chaque jour désormais, les hôpitaux susceptibles de recevoir des patients diagnostiqués Covid-19 rapportent dans une application appelée « **SI-VIC** », le nombre de patients pris en charge en service de réanimation, en hospitalisation conventionnelle et en soins de suite et de réadaptation ainsi que les nouveaux décès survenus dans leur établissement.

LES CAS POSITIFS ET LES DÉCÈS EN EHPAD

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de près de 2 300 établissements et service médico-sociaux dont 950 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Comme l'a indiqué le Pr. Jérôme Salomon, directeur général de la santé, mardi 23 mars, **une application est en cours de développement au niveau national** qui va permettre un suivi quotidien de la mortalité, dès lors qu'un EHPAD ou un autre établissement médico-social aura signalé au moins un cas suspecté d'être infecté par le SARS-CoV-2 survenu dans l'établissement. Cette plateforme sera directement complétée par les EHPAD et les ARS auront accès aux données.

Dès que cette plateforme sera effective et alimentée, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes vous communiquera toutes les données qu'elle aura à sa disposition.

Comment se passe le recueil des décès en EHPAD à ce jour ?

1. L'ARS ne dispose pas de système de recueil qui permette de réceptionner de manière quotidienne les cas et les décès de Covid-19 dans ces établissements. Si elle dispose aujourd'hui de certaines données sur des cas de Covid dans des Ehpads ainsi que des décès confirmés ou imputables au Covid, ce sont des données parcellaires que l'ARS ne souhaite pas, pour le moment, communiquer de manière départementale ou régionale.

(En outre, il convient d'être prudent sur les décès en EHPAD alors que l'épidémie de grippe saisonnière est toujours en cours, que d'autres maladies peuvent être la cause de décès sur une population qui présente souvent de nombreuses pathologies et qui est parfois très dépendante).

2. Suivi, par l'ARS, des épidémies de grippe en EHPAD

Chaque année, lors de l'épidémie de grippe saisonnière, les EHPAD émettent deux signalements auprès de l'ARS : l'un au début de l'épidémie pour informer des premiers cas groupés de grippe et l'autre à la fin de celle-ci pour informer du nombre de personnes qui ont présenté des syndromes grippaux et le nombre de décès imputables à la grippe.

Entre ces deux signalements, les EHPAD sont en relation avec les équipes mobiles d'hygiène qui les accompagnent dans la mise en œuvre de toutes les mesures permettant de limiter les transmissions au sein de la structure.

Plusieurs mois après la fin de l'épidémie de grippe, Santé publique France réalise un bilan épidémiologique complet, incluant le nombre de décès survenus en établissement sanitaire ainsi que la surmortalité imputable à la grippe, permise par la comparaison avec la mortalité analysée l'année précédente à la même date.